
HUBERT D'ANDLAU, L'HOMME PROVIDENTIEL

ou la création de la Fédération des coopératives rurales
pour l'Alsace-Lorraine le 25 mai 1905.

Bernard Sadoun

Cet article est le fruit d'une recherche personnelle
protégée par la législation sur le droit d'auteur
et mise à disposition sur le site histoire.creditmutuel.fr



• Le comte Hubert d'Andlau-Hombourg, dessin réalisé "en vue d'une eau-forte" par le peintre alsacien Fernand Schultz-Wettel en 1936. © Collection de la famille d'Andlau.

HUBERT D'ANDLAU, L'HOMME PROVIDENTIEL

LE 25 MAI 1905, LES CAISSES D'ALSACE ET DE MOSELLE CRÉENT LA
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES RURALES D'ALSACE-LORRAINE
ET PLACENT À SA TÊTE UN HOMME QUE RIEN NE PRÉDESTINAIT À
CETTE FONCTION MAIS QUI S'EST AVÉRÉ CAPABLE DE SAUVER LE
MOUVEMENT EMPÊTRÉ DANS LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

Après son mariage avec Caroline de Bernhausen (1786-1871), le 10 juillet 1816 à la mairie de Stotzheim, le baron Joseph d'Andlau-Hombourg (1784-1863) quitte la ville de Barr où il demeurait pour s'installer à Stotzheim dans la propriété de son épouse, le manoir du haut-village bâti un siècle plus tôt par le prévôt d'Epfig. Né à Hombourg (Haut-Rhin), dans le fief de cette branche de la famille d'Andlau, il avait suivi son père en Autriche et rejoint en août 1799 le *Kürassier-Regiment Prinz Carl von Lothringen Nr. 7* en qualité d'enseigne. Le 30 octobre 1810, il était passé avec son grade de capitaine au 7^e régiment de hussards au service de la France. Accidenté au genou en avril 1812, il n'a pas pu faire la campagne de Russie mais s'est illustré durant celles d'Allemagne et de France en 1813 et 1814. Blessé au visage près de Soissons, sa mâchoire inférieure étant fracassée du côté droit, il a tout de même rejoint l'état-major de l'armée du Rhin avant

d'être mis en retraite le 15 septembre 1815.

Joseph d'Andlau s'investit beaucoup dans la mise en valeur des biens du couple et s'engage au profit de la commune de Stotzheim dont il devint maire en 1821, une fonction qu'il occupa jusqu'en 1841 puis à nouveau en 1845 et 1846. Lorsqu'il décède sans descendance en 1863, son épouse est trop âgée pour gérer seule l'ensemble du domaine. Elle fait appel à un neveu du baron, le comte Charles Raymond d'Andlau-Hombourg (1819-1874)¹, qui s'installe au manoir. Pour ce dernier, la décision n'est pas anodine car elle l'oblige à démissionner du presti-

1. En l'absence de descendant, l'héritage revient aux fils de Hubert Joseph (1774-1856), frère du défunt. Les tables de successions et absences du bureau de l'enregistrement de Barr sont malheureusement manquantes. Les biens du couple comprenaient 40 ares de vignes, 70 ares de pré, 2,5 hectares de terres cultivables et 93 hectares de forêts (*Joseph Stauffer, l'histoire retrouvée d'un missionnaire alsacien*, par Patrick Schneckenburger, 2015).



• Le château du haut-village à Stotzheim, demeure de la famille du comte d'Andlau depuis 1816, tel qu'il était en 1905. © Carte postale ancienne, collection B. S.



• A gauche, Hubert d'Andlau à l'époque de ses études. A droite, quelques années plus tard, en uniforme de lieutenant en premier de l'armée autrichienne. © Collection de la famille d'Andlau.

gieux régiment autrichien des *Tiroler Kaiserjäger* où il a le grade de *Major* (commandant) et dont il allait être promu *Oberstleutnant* (lieutenant-colonel)².

LA TRADITION FAMILIALE

Bien que né à Fribourg et au service de l'Autriche, Charles d'Andlau est un sujet du royaume de Bavière. C'est d'ailleurs à Heidenfeld qu'il se marie le 14 septembre 1864 avec Marie Emilie von Bodeck-Ellgau (1843-1910), fille du propriétaire de l'abbaye sécularisée. L'année suivante, un premier enfant naît à Stotzheim, Charles Marie (1865-1935), qui, après des études de droit et de théologie à Vienne et à Innsbruck, s'engagera chez les jésuites. Il est suivi par Joséphine Gabrielle Marie (1867-1952), également née à Stotzheim. Le troisième et dernier enfant du couple est Hubert François Marie (1868-1959) qui naît à Heidenfeld.

Comme son frère aîné, ce dernier fait ses études au prestigieux collège des jésuites de Feldkirch (Autriche) où se retrouve l'aristocratie catholique germanophone. Le 1^{er} octobre 1887, il s'engage dans l'armée autrichienne en donnant pour domicile la commune de Mühlau, non loin d'Innsbruck. Selon la tradition familiale, son père avait souhaité qu'il s'engage au service de l'Au-

triche plutôt que de rejoindre l'Alsace où il aurait été incorporé dans l'armée allemande avec le risque de devoir un jour combattre contre les Français.

Il fait ses classes au 4^e régiment de dragons Kaiser Ferdinand avant d'être affecté le 1^{er} juillet 1889 au 2^e régiment de uhlans Fürst zu Schwarzenberg où il est nommé lieutenant le 1^{er} novembre de la même année. Le 1^{er} septembre 1891, à la faveur d'une permission, il épouse, à la mairie de Saint-Pierre, Marie Sophie de Coëhorn (1872-1960), arrière-petite-fille du "Bayard alsacien", le général Louis de Coëhorn (1771-1813) qui avait acquis en 1798 le château d'Ittenwiller.

Le 1^{er} novembre 1894, Hubert d'Andlau est nommé *Oberleutnant* (lieutenant en premier). Cette même année, fort de son parcours et grâce à ses prestigieux quartiers de noblesse, il obtient le titre honorifique de *Kaiserlich und königlich Kämmerer* (chambellan impérial). Sans doute se destinait-il à une carrière militaire comme ses ancêtres mais les contraintes familiales (sa mère est veuve depuis 1874 et son frère a rejoint les jésuites) en décident autrement. Du 7 octobre 1895 au 6 avril 1896, il obtient un congé sans solde. Il est à nouveau absent du 17 mai au 1^{er} décembre 1897 avant d'être placé dans le cadre de réserve à partir du 1^{er} mars 1898. Il rejoint alors Stotzheim où il a ses véritables attaches et où il s'établit définitivement, prenant en charge la gestion du domaine familial.

2. *Allgemeine Zeitung* (Augsburg) du 20 septembre 1863, page 4366. Depuis 1859, il commandait le 8^e bataillon de campagne basé à Innsbruck.

Après son retour en Alsace, Hubert d'Andlau s'investit pleinement dans la vie du village où, tant par ses origines familiales que par sa personnalité, il est un personnage respecté et écouté.

LA CAISSE RAIFFEISEN DE STOTZHEIM

En 1902, le titulaire du poste ayant exprimé le souhait de ne pas se représenter, il a l'opportunité de devenir maire de la commune. Mais il lui faut pour cela se mettre en règle sur le plan administratif. Né en Bavière, encore mineur à cette époque, il a acquis la nationalité autrichienne du fait de la naturalisation de son père à l'issue du conflit de 1870³. Par un arrêté du président du district de Basse-Alsace en date du 10 mai 1902, il se voit reconnaître "*l'indigénat alsacien-lorrain*", c'est-à-dire la nationalité allemande. Ce qui lui permet d'être nommé maire le 1^{er} août 1902, une fonction qu'il exercera jusqu'en 1919 lorsque la question de sa nationalité se posera une nouvelle fois. Il reprendra ultérieurement ce mandat de 1929 jusqu'à 1940.

Mais il ne s'arrête pas là. Le 20 septembre 1903, il se présente aux élections cantonales et est élu pour le canton de Barr. Quelques jours plus tard,

le 1^{er} octobre, il participe à la création d'une section du parti cléricale d'Alsace-Lorraine (*klerikalen Landespartei*) pour l'arrondissement de Sélestat : il fait partie du comité directeur qu'il coprécide avec le D^r Alphonse Schott (1857-1935) qui sera plus tard président du conseil général du Bas-Rhin.

Très pieux, il est aussi proche du curé de Rumersheim, Denis (Dionysius) Würry (1835-1908), natif de Stotzheim, qui avait été à l'origine de la création, le 10 mai 1888, de la *Stotzheimer Darlehnskassenverein* (la caisse Raiffeisen du village) et qui, en 1899, le convainc de soutenir la caisse en lui apportant sa caution morale. Cette même année, il entre au conseil de surveillance dont il deviendra président et où il siègera jusqu'à son décès. Loin d'être un élu passif, il s'investit pleinement dans le développement de la caisse et suit de près l'évolution du mouvement. Ainsi, le 17 février 1903, il est élu membre du conseil de surveillance de la Coopérative de valorisation des céréales⁴ où il côtoie les principaux dirigeants de la fédération alsacienne-lorraine.

DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

A cette époque, les caisses Raiffeisen de Basse-Alsace connaissent de sérieux déboires. Les plus anciennes ont déjà une vingtaine d'années et rendent d'appréciables

3. Sans doute pour éviter de devenir sujet allemand. A cette époque, la nationalité n'est pas encore une question essentielle. Jusqu'à cette date, Charles d'Andlau a pu avoir une carrière prometteuse dans l'armée autrichienne sans avoir eu besoin de demander sa naturalisation. Le traité de Francfort de 1871 a mis cette question de nationalité au cœur des préoccupations des Alsaciens-Lorrains.

4. S'agit-il d'une première élection ou était-il membre depuis la création de la coopérative ?



• L'abbé Jean Muller (1850-1909), vicaire à Duttlenheim, président de la Fédération de Basse-Alsace de 1893 à 1905. © Archives du Crédit Mutuel.

services à la population locale. Celle de Stotzheim, que connaît bien le comte d'Andlau, a plus de 200 sociétaires et collecte plus de 200 000 marks ; elle met un parc de machines agricoles à la disposition de ses sociétaires et enregistre de bons résultats dans la vente de marchandises, notamment d'engrais. Aucune ombre dans ses activités, les difficultés sont ailleurs.

Depuis le 14 juillet 1885, les caisses de Basse-Alsace sont réunies au sein de la Fédération des caisses Raiffeisen de Basse-Alsace. En réalité, comme ses homologues de Haute-Alsace (fondée le même jour) et de Lorraine (21 janvier 1897), et même la Fédération des

coopératives rurales de l'organisation Raiffeisen pour l'Alsace-Lorraine, fédération interdépartementale créée en 1901, ce regroupement n'a pas d'existence juridique propre et les caisses concernées dépendent toujours de la Fédération générale des coopératives rurales de Neuwied, en particulier pour la révision de leurs comptes. Le frein est réglementaire : jusqu'à l'entrée en vigueur du code civil allemand en Alsace-Lorraine⁵ le 1^{er} janvier 1900, il n'est pas possible de constituer légalement une association et il faudra encore attendre la loi du 21 juin 1905 pour que l'autorisation administrative exigée pour la constitution d'une association regroupant plus de vingt personnes soit supprimée.

Pour assister les caisses locales et les refinancer, la Caisse centrale de prêts à l'agriculture (*Landwirtschaftliche Zentraldarlehnskasse für Deutschland*), située au siège de l'organisation à Neuwied, a ouvert le 1^{er} mai 1895 une succursale à Strasbourg (12 rue de Rosheim). Dirigée par Joseph Strauven (1847-1920), docteur en droit, jusque-là directeur général adjoint de la maison mère, elle va accompagner le développement du secteur marchandises voulu par les dirigeants alsaciens. Parmi ces derniers se trouve le très influent abbé Jean Muller (1850-1909), vicaire à Duttlenheim, qui dirige la Fédération

5. Durant la période allemande, on désigne abusivement les territoires annexés par "Alsace-Lorraine". On parlera ensuite d'Alsace-Moselle.



• A l'arrière de la coopérative laitière avec un raccordement à la voie ferrée, le silo à grains de Diebolsheim (à hauteur de Sélestat). © Carte postale ancienne, collection B. S.

des caisses Raiffeisen de Basse-Alsace depuis 1893.

LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

S'inspirant de l'exemple d'autres groupes de caisses Raiffeisen et poussés par les représentants de Neuwied, les dirigeants alsaciens et lorrains décident de se lancer dans la création de coopératives agricoles. Il s'agit tout à la fois d'optimiser le secteur marchandises déjà existant et d'offrir aux agriculteurs une amélioration de leurs revenus grâce à des prix de vente supérieurs aux tarifs pratiqués par les négociants qui maîtrisent alors le marché des produits agricoles.

Le projet le plus ambitieux est celui de la Coopérative de valorisation des céréales (*Getreideverwertungs-Genossenschaft*) qui vise à bâtir, sur l'ensemble du Reichsland, un réseau de silos à grains géré de manière centralisée par une entité unique ⁶. Créée le 12 septembre 1901 avec 17 personnes physiques, celle-ci suscite rapidement l'engouement des caisses locales qui acceptent avec enthousiasme de participer à sa création et proposent les emplacements les plus à même de soutenir les producteurs de leur secteur. Un an plus tard, 21 particuliers et 160 caisses se sont engagés dans la démarche ; leur nombre continuera à progresser.

Les dirigeants de la coopérative décident de confier l'ensemble de l'exploitation à la filiale strasbourgeoise de la Caisse centrale qui, en contrepartie, accepte de devenir membre et de participer à hauteur de 25 % des coûts de construction. Le 8 janvier 1902, ils demandent à la Caisse centrale de

6. Une note de janvier 1906 destinée au *Landesausschuss*, rédigée par Karl Lichtenberg, évoque les réticences initiales de l'administration : "Au cours d'une audience accordée au mois de février 1902 par Son Altesse le Statthalter aux personnalités dirigeantes de l'organisation de Neuwied en Alsace-Lorraine, le gouvernement a déclaré en termes non équivoques que la fructification économique des fonds déposés à Neuwied est une chose qui mérite toutes les sympathies, mais qu'en présence du caractère difficile de l'opération et des dangers considérables qu'entraînerait une perte, il y a lieu de ne faire que des essais sur une faible échelle et avec la plus grande circonspection."

construire dans des endroits favorables des entrepôts standardisés, d'un coût unitaire d'environ 15 000 marks, en permettant aux caisses locales ou à la coopérative d'en faire ensuite l'acquisition, et en prévoyant leur mise en service pour la récolte de 1902. Dès ce premier exercice, la situation semble prometteuse car les six silos en fonctionnement ont pu réceptionner 256 wagons de céréales. Le bilan affiche certes un déficit de 11 584 marks mais c'est tout à fait normal en période de lancement. En 1903, avec un nombre plus important de silos et un approvisionnement de 1 250 wagons, la perte s'élève à 36 218 marks. Rien d'alarmant en soi mais, hélas, l'année suivante va très mal se terminer.

En 1904, les 17 sites de la coopérative — 13 bâtiments détenus en propre (Hirsingue, Hagenbach, Rixheim, Meyenheim, Rouffach, Artolsheim, Diebolsheim, Goxwiller, Hochfelden, Petit-Rederching, Farschviller, Linange et Bouzonville) et 4 entrepôts loués (Colmar, Haguenau, Salmbach et Strasbourg) — reçoivent 938 wagons de céréales. Le contexte est clairement plus difficile car les négociants, soucieux de ne pas perdre leurs marchés traditionnels, ripostent en pratiquant la surenchère sur les prix. D'un côté, la coopérative achète très cher les céréales livrées, et de l'autre, certains agriculteurs se laissent séduire par des offres concurrentes. Aussi, dès l'assemblée générale du 21 juillet, il est



• Annonce publicitaire parue dans le *Straßburger Post*, le 1^{er} janvier 1914.

LA ELSASS-LOTHRINGER GENOSSENSCHAFTSBANK

Le 27 juin 1901, les trois fédérations réunies au sein de la Fédération des coopératives rurales de l'organisation Raiffeisen pour l'Alsace-Lorraine créent une banque coopérative, la *Elsaß-Lothringer Genossenschaftsbank* (Banque des coopératives d'Alsace-Lorraine), inscrite le 26 juillet au registre

des associations coopératives du tribunal d'instance de Strasbourg, dont l'objectif est essentiellement d'assurer le financement à court terme des coopératives nouvellement créées.

Placé sous la présidence de Joseph Strauven, le comité de direction comprend quatre membres, dont le fondé de pouvoir Richard Rexerodt. Le conseil de surveillance, présidé par Karl Lichtenberg, compte six membres, dont les abbés Georges Tilly et Jean Muller.

Au 31 décembre 1902, cette banque intervient principalement en faveur des coopératives créées par l'organisation Raiffeisen ainsi que pour douze particuliers. Avec une épargne collectée de 95 500 marks et 101 669 marks d'encours débiteur, l'activité est modeste et, comme le précise le rapport d'activité, le capital de 8 440 marks *“est bien trop faible par rapport aux tâches que les coopératives de production ont assumées”*.

Quatre ans plus tard, le comité de direction est présidé par le comte Hubert d'Andlau ; Richard Rexerodt a disparu de l'organigramme au profit de l'inspecteur général François-Xavier Blondé (1866-1924). Karl Lichtenberg ayant démissionné de la présidence du conseil de surveillance, il a été remplacé par le Mosellan François Hoën (1864-1935), élu député au Reichstag en janvier 1907. Le nombre de clients n'a que peu évolué, toujours douze particuliers mais neuf coopératives. La collecte est de 143 000 marks et l'encours débiteur s'élève à 1 403 100 marks. Il s'agit pour l'essentiel de crédits de trésorerie, vraisemblablement sous forme d'escompte, le refinancement étant réalisé auprès de la succursale strasbourgeoise de la Caisse centrale.

En 1919, cette modeste banque apportera ses activités à la Caisse centrale de la Fédération des caisses rurales d'Alsace et de Lorraine, rebaptisée la même année en Banque fédérative. •

acquis que l'exercice sera très fortement déficitaire et qu'en conséquence les associés devront faire appel à la responsabilité collective : ils décident de porter la valeur de la part sociale de 10 à 400 marks et relèvent la responsabilité attachée à chacune des 1384 parts de 1000 à 2000 marks. Au-delà des craintes liées au contexte, ces

décisions marquent clairement la volonté de poursuivre l'opération et de se battre sur le terrain commercial.

UNE DIRECTION INTÉRIMAIRE

Malheureusement, deux éléments vont s'opposer à ce projet. Le premier est lié aux problèmes de santé, réels ou supposés, que connaît Joseph

Strauven. Moins disponible, il aurait été contraint de laisser plus de liberté à ses collaborateurs. Parmi ceux-ci, se trouve Richard Rexerodt (1875-1941), fils du respecté président de la Fédération des coopératives rurales de Hesse ⁷, qui avait été recruté trois ans plus tôt pour diriger la coopérative, une mission nécessitant des déplacements fréquents. En novembre, une de ses absences se prolongeant, il a bien fallu gérer les urgences, ce qui a permis de constater qu'après avoir mené grand train de vie grâce à des détournements répétés et négligé ses missions, le jeune homme avait fini par abandonner son poste non sans avoir raflé les fonds disponibles ⁸. Le contrôle montre que ces malversations ont porté sur au moins 70 000 marks.

Joseph Strauven annonce le 4 décembre 1904 qu'il démissionnera au printemps mais qu'il se met dès à présent en congés pour raisons de santé. Sa démission sera néanmoins effective dès le 9 décembre, un dé-

part précipité qui sanctionne les faits graves que le directeur de la succursale strasbourgeoise n'avait pas su déceler. Le jour même, le baron Karl von Mengershausen ⁹, président des caisses Raiffeisen de Bavière (Nuremberg) et président de la Coopérative bavaroise de vente de houblon, prend à titre intérimaire les fonctions de président du comité de direction ¹⁰ de la succursale strasbourgeoise et de la fédération interdépartementale.

Le second élément, c'est l'absence de règles claires dans les relations commerciales entre la coopérative et la succursale bancaire. Cette dernière est l'opérateur, ce qui la rend à la fois juge et partie puisqu'elle recrute le personnel et gère les transactions. Cet aspect fera l'objet, on s'en doute, d'après discussions et il sera aussi l'un des arguments avancés par les autorités locales pour inciter les dirigeants strasbourgeois à couper les liens avec Neuwied.

7. Georg Rexerodt (1851-1928). Il a créé et financé une fondation dont le but est "*de promouvoir la science et la recherche, la formation et l'éducation, l'art et la culture, la protection de l'environnement et des monuments et d'aider les personnes dans le besoin*" dans le cadre coopératif. Baptisée aujourd'hui *Genossenschaftsstiftung*, elle dispose d'un capital de deux millions d'euros.

8. On apprendra au mois d'avril que celui que ses amis désignaient comme le "beau Rex" a pris la fuite avec sa maîtresse et qu'il voguait vers l'Argentine non sans avoir tenté au passage de salir la réputation du comte d'Andlau avec une sombre histoire de photos déshabillées soi-disant prises à Stotzheim. Poursuivi par la justice, il décèdera au Paraguay.

9. Le baron participera à d'autres sauvetages, comme en 1908 celui de la Coopérative centrale des vignerons du Rheingau à Eltville (Hesse) qui avait enregistré un déficit de 830 000 marks, mettant en péril 16 associations de viticulteurs, deux indépendants et la caisse Raiffeisen locale.

10. Dans le droit allemand, en vertu du "*Vier Augen Prinzip*", les sociétés sont dirigées par deux organes, le comité de direction (*Vorstand*) et le conseil de surveillance (*Aufsichtsrat*). Dans les textes allemands de la fin du XIX^e siècle, le président du comité de direction est généralement désigné par le terme de "*Direktor*", parfois aussi comme "*Vertreter*", c'est-à-dire représentant légal. En France, la société à directoire et conseil de surveillance n'ayant été introduite que par la loi du 24 juillet 1966, les unions de coopératives ont remplacé le conseil de surveillance par une chambre syndicale.



• Le baron Hugo Zorn von Bulach (1851-1921).
© Photographie d'Antoine Meyer pour ses *Biographies alsaciennes*, 1884. Collection B. S.

LES RÉSERVES DE L'ADMINISTRATION

Car, depuis quelques années, l'organisation Raiffeisen n'a plus les faveurs du gouvernement du Reichsland. Le sous-secrétaire d'Etat¹¹, baron Hugo Zorn von Bulach (1851-1921), explique, le 29 mai 1906 devant le Conseil d'agriculture qu'il préside, qu'il "est très favorable au système coopératif et reconnaît pleinement le bien que les caisses Raiffeisen ont accompli en

Alsace-Lorraine. Mais il a remarqué depuis un certain temps que l'idée même de Raiffeisen, qui était d'aider les agriculteurs économiquement faibles par le biais d'une organisation locale, avait été abandonnée par l'organisation de Neuwied ici dans le Land." Il ajoute que, "dès 1904, il avait souligné au sein du Landesausschuss que la Neuwieder Zentraldarlehnskasse était de plus en plus devenue une simple banque¹². Les créations telles que la Coopérative de valorisation des céréales ou la Coopérative de vente du houblon avaient dès le départ un caractère spéculatif, si bien qu'elles devaient échouer. Toutes ces créations ont cependant été importées ici par Neuwied, bien qu'elles n'aient certainement pas été dans l'esprit de Raiffeisen. Cela a ébranlé la confiance envers Neuwied en Alsace-Lorraine."

Les déboires de la Coopérative de valorisation des céréales ne sont que l'une des raisons qui expliquent cette position. Plusieurs facteurs ont en effet contribué à la détérioration d'une relation pourtant excellente pendant de longues années, le point de départ étant vraisemblablement la réorganisation des syndicats agricoles en 1900. Les anciens comices n'ont cessé de progresser au fil des années, atteignant

11. Depuis le 21 janvier 1895, la IV^e section du ministère d'Alsace-Lorraine, en charge de l'agriculture et des travaux publics, est dirigée par un Alsacien, le baron Hugo Zorn von Bulach, qui a le titre de sous-secrétaire d'Etat. Elle est composée de quatre services : les affaires hydrauliques, les travaux publics et la voirie, les services vétérinaires et les questions agricoles.

12. Le 8 mars 1904, en réponse à une interpellation du député Eugène Ricklin (1862-1935), il a affirmé "qu'en plus des objectifs philanthropiques que poursuivent les caisses Raiffeisen, l'organisation Raiffeisen est maintenant tout simplement une grande banque", précisant que "nous n'avons aucun moyen de la contrôler".

Tirage total: 86800.

JOURNAL AGRICOLE

D'ALSACE-LORRAINE.

L'AGRICULTEUR LORRAIN. — JOURNAL DE VITICULTURE ET D'ARBORICULTURE.

Moniteur des Comices et de l'Association centrale des Comices agricoles d'arrondissement (Landesverband).
Organe des Syndicats agricoles et de l'Association des Caisses publiques d'assurance contre la grêle et contre la mortalité du bétail

Supplément annuel: Almanach agricole d'Alsace-Lorraine.

Paraît tous les samedis. Le journal est servi gratuitement aux membres des Comices d'arrondissement. Prix d'abonnement pour les non-sociétaires: Par la Poste 4 1/2 par an ou 4 2/3 avec factage. — Rédaction: Strasbourg (Els.), Kaiserplatz. — Expéditions: Imprimerie strasbourgeoise, anr^e H. Schults & C^e, Strasbourg (Els.), Judengasse 15. — Abonnements: Le prix d'une petite demi-ligne en colonne est de 50 3/5 pour le tirage total, éditions française et allemande; il y a réduction de prix pour les annonces paraissant plus d'une fois. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Strasbourg (Els.), Tannezapfen-Passage, ou à ses succursales. Les annonces des membres des Comices d'arrondissement sont reçues à la Rédaction au prix réduit de 10 3/5 la ligne; elles ne devront pas dépasser l'espace de 4 lignes à 10 syllabes chacune et n'avoir rapport qu'à l'exploitation agricole du sociétaire même. (Voyez l'Almanach agricole pour 1903, page 98.)

N^o 6.

Strasbourg, le 11 février 1905.

XXXIII^e année.

• Dirigé par Karl Lichtenberg, le *Journal agricole d'Alsace-Lorraine* était au service de la politique agricole du ministère d'Alsace-Lorraine. © Archives de l'Est Agricole et Viticole.

24 000 membres. La départementalisation qui semblait une bonne idée en 1895 ne s'avérant plus adaptée, l'administration leur redonne la dimension de l'arrondissement plus à même de prendre en compte les spécificités locales. Simultanément, la gestion de ces comices, jusqu'alors dépendante des présidents de districts, est centralisée au niveau du ministère et les présidents des 22 syndicats d'arrondissement appelés à constituer le noyau du Conseil d'agriculture. La création au printemps 1900 de la Fédération régionale des syndicats agricoles d'Alsace-Lorraine (Landesverband), présidée par Amédée Paté (1846-1914), destinée à accueillir comices et coopératives, complète le nouvel édifice.

Cette reprise en main marque aussi la montée en puissance d'un fonctionnaire dont l'influence sera déter-

minante pour les années à venir, le conseiller Karl Lichtenberg (1861-1928), qui représente le ministère, directement, dans 18 syndicats d'arrondissement et, en tant que suppléant, dans les 4 autres. Il exerce la même fonction auprès du *Landesverband* et prend la responsabilité du *Landwirtschaftliche Zeitschrift für Elsaß-Lothringen* ou, pour l'édition française, *Journal agricole d'Alsace-Lorraine*, futur *Est Agricole et Viticole*. Cela fait beaucoup de leviers détenus par la même personne !

LA CONCURRENCE S'ORGANISE

Mais son influence s'étend encore lorsque, le 25 septembre 1903, il prend en sus la présidence d'un nouvel organisme créé à l'échelle du territoire de l'Alsace-Lorraine. Baptisé Fédération de révision des coopératives agricoles en Alsace-Lorraine (*Revisionsverband*

landwirtschaftlicher Genossenschaften in Elsaß-Lothringen), il a pour but de “promouvoir le travail coopératif et les affaires des coopératives qui lui sont affiliées”, notamment en assurant la révision prescrite par les articles 53 et suivants de la loi impériale du 20 mai 1898 relative aux coopératives de production et de consommation. Pour celui qui vient de se voir décerner le titre prestigieux de conseiller impérial secret, les choses ne traînent pas car les statuts de la nouvelle fédération sont approuvés par une décision du président du district de Basse-Alsace le 9 octobre et l’autorisation de nommer des réviseurs par un arrêté ministériel du 31 octobre.

La presse de l’époque, pourtant diserte dès qu’il s’agit du monde agricole, n’apporte aucun éclaircissement sur les raisons de cette création. Sans doute d’abord destinée à apporter une aide technique aux membres du *Landesverband*, la Fédération de révision va vite devenir un instrument politique destiné à réduire l’influence de Neuwied en Alsace-Lorraine. Elle se dote, dès le 24 mars 1904, d’un outil financier avec la création de la Caisse centrale agricole pour l’Alsace-Lorraine pour “opérer des échanges d’argent en vue de la défense des intérêts de ses membres, notamment de leur ouvrir des crédits ou de prendre en dépôt moyennant intérêts leurs capitaux disponibles”. Le président du comité de direction est le D^r Heinrich

Aschenbrandt (1855-1930), directeur du *Landesverband*, assisté par Michel Diebolt (1859-1936), Sébastien Gegauff (1862-1935) et Léon Adde (1836-1914). Les deux premiers seront ultérieurement sénateurs du Bas-Rhin et joueront un rôle important dans le développement du Crédit Mutuel.

C’est dans ce contexte déjà lourd que s’inscrivent, au niveau national, les discussions en vue d’un rapprochement entre l’organisation Raiffeisen de Neuwied et le *Reichsverband* de Wilhelm Haas (1839-1913). Plus qu’un bâtisseur, ce fonctionnaire allemand, ancien collaborateur de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, est un rassembleur qui ambitionne de regrouper dans une même confédération toutes les structures coopératives allemandes. En Alsace-Lorraine, le *Landesverband* et la toute jeune Fédération de révision y ont déjà adhéré.

Parallèlement, à Strasbourg, des négociations ont été engagées dès novembre 1904 entre les représentants des caisses Raiffeisen et le *Landesverband*. D’abord réservées, les parties conviennent de se revoir. Le 12 janvier 1905, les discussions reprennent au siège du ministère (actuel siège de la Direction régionale des finances publiques)¹³. Le mouvement Raiffeisen y est représenté par le baron de Mengershausen, accompagné de

13. Le *Journal agricole d’Alsace-Lorraine* du 14 avril 1906 nous fournit tous les détails relatifs à ces discussions.



• Wilhelm Haas (1839-1913) © Stiftung GIZ, Genossenschafts-historisches Informationszentrum à Berlin.

l'abbé Georges Tilly (1861-1924) pour la Lorraine, de Pierre Sparr (1852-1929) pour la Haute-Alsace et du conseiller général Laurent Fischer (1855-1913) pour la Basse-Alsace. Face à eux se trouvent Amédée Paté, Heinrich Aschenbrandt, Karl Lichtenberg et Ernest de Schlumberger (1851-1926), membre du *Landessausschuss*. Cette séance permet de jeter les bases d'un éventuel accord, sous la forme d'une confédération regroupant trois structures centrales : celle des caisses Raiffeisen pour les affaires finan-



• L'abbé Georges Tilly (1861-1924), curé de Langatte, président de la Fédération de Lorraine de 1899 à 1905. © Archives du Crédit Mutuel.

cières, celle du *Revisionsverband* pour les sociétés coopératives et celle du *Landesverband* pour les questions commerciales.

TROUVER L'HOMME PROVIDENTIEL

Ce projet n'est toutefois pas la priorité du baron de Mengershausen qui doit se consacrer aux tâches prioritaires, d'une part les déboires de la Coopérative de valorisation des céréales et leurs répercussions, d'autre part la recherche d'un remplaçant à Joseph Strauven tant pour la fédération interdépartementale que pour la filiale strasbourgeoise de la Caisse centrale. Ce poste stratégique n'est pas

simple à pourvoir : le candidat idéal doit être alsacien, dans la force de l'âge, suffisamment consensuel pour être accepté par les dirigeants actuels, notamment les prêtres encore très présents dans l'organisation, par le monde agricole dont il doit être proche, par les caisses dont il devrait idéalement être issu, mais aussi apparaître comme un homme compétent, ouvert au dialogue et capable de porter les valeurs de l'organisation Raiffeisen au plus haut niveau.

Son choix se porte finalement sur le président de conseil de surveillance de la caisse de Stotzheim et, le 28 février à la brasserie Schneider de Strasbourg (79, Grand'rue), le baron de Mengershausen, accompagné pour l'occasion par le Dr Hugo Nolden (1867-1947), président de la fédération du Palatinat rhénan, du pays de Bade et du grand-duché de Hesse, soumet cette candidature aux dirigeants alsaciens. Ces derniers approuvent ce choix *"à une très large majorité"* et, selon les *Straßburger neueste Nachrichten*, promettent *"de soutenir activement le nouveau directeur de l'Union dans sa position difficile et pleine de responsabilités et de collaborer avec lui au relèvement et à la promotion de la population rurale de notre pays d'Alsace-Lorraine"*. En conséquence, les représentants de Neuwied annoncent qu'ils proposeront au conseil de surveillance de la Caisse centrale d'accorder sa confiance au comte d'Andlau. Le même jour, ce der-

nier prend la présidence de la fédération interdépartementale ; il est le premier régional à occuper cette fonction puisque Joseph Strauven présidait le comité de direction depuis sa création.

VERS UNE LIQUIDATION

Deux jours plus tard, le 2 mars, dans la salle de l'Union (quai Kellermann à Strasbourg), plusieurs centaines de représentants des caisses accueillent, dans une atmosphère tendue, les deux envoyés de la Caisse centrale pour une assemblée générale extraordinaire de la Coopérative de valorisation des céréales. C'est l'occasion pour eux de présenter à l'assistance le nouveau président de la fédération interdépartementale qui est accueilli *"avec de vifs applaudissements"*.

Seul point à l'ordre du jour, le rapport sur la situation de la coopérative est présenté par le baron de Mengershausen qui confirme l'ampleur du déficit prévisionnel et pointe sans complaisance les responsabilités. Au lieu de démarrer plus modestement avec des coopératives travaillant sur des zones plus restreintes en s'appuyant sur les besoins des agriculteurs locaux, il a été choisi de brûler les étapes et de créer une grande centrale, une décision d'autant plus préjudiciable que la direction *"n'a pas eu la prudence nécessaire"* et que *"le soutien nécessaire des paysans a fait défaut"*.

Sur le premier aspect, l'abbé Muller dénie toute responsabilité aux

membres du comité de direction et du conseil de surveillance qui, malgré les pressions exercées sur les deux dirigeants (Richard Rexerodt et Joseph Strauven), n'ont jamais pu obtenir d'information claire. Ce que confirme le baron de Mengershausen qui estime que les deux hommes portent une grande part de la responsabilité de l'échec mais qu'ils ne sont pas les seuls car certains membres, qui s'étaient pourtant engagés à livrer toutes leurs céréales à la coopérative, ont préféré céder leur production aux négociants lorsque ceux-ci proposaient un meilleur prix.

Pour le Dr Nolden, la situation est difficile mais surmontable à condition que les membres fassent preuve de solidarité entre eux. Il annonce que la Caisse centrale, qui n'a pas hésité à prendre les mesures nécessaires dès qu'elle a eu connaissance du problème, apportera aussi son soutien pour sa résolution. Pratiquement, la coopérative actuelle sera mise en liquidation après avoir cédé ses entrepôts à de nouvelles coopératives aux objectifs moins ambitieux. Dans l'immédiat, une commission de neuf membres, trois par fédération départementale, est désignée afin d'étudier en détail la situation et ses conséquences.

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS

Le 8 mars, les caisses Raiffeisen font une fois de plus l'objet d'un débat au sein du *Landesausschuss*. Les re-

proches qui leur sont adressés portent sur leur dépendance administrative et financière à l'égard de Neuwied et sur l'utilisation de l'épargne collectée en dehors de l'Alsace-Lorraine. Mais si les caisses ont leurs détracteurs, elles ont aussi leurs défenseurs, tel le chanoine Landelin Winterer (1832-1911) qui rappelle le rôle qu'elles ont déjà joué : *“Les caisses Raiffeisen, si elles restent fidèles à l'objectif pour lequel elles ont été créées et donc à leurs missions, sont et resteront une aubaine. L'esprit coopératif qui existe aujourd'hui parmi nos petits agriculteurs a été réveillé par elles.”*

Dans un rapport très mesuré, Karl Lichtenberg, qui était présent le 2 mars dans la salle de l'Union, confirme que, fin 1902, les caisses d'Alsace-Lorraine avaient placé quatre millions de marks (différence entre les 14 millions déposés à la Caisse centrale et les 10 millions d'avances reçues) auprès de Neuwied et que ces fonds avaient été utilisés en dehors du Reichsland, ajoutant : *“Il était sans doute du devoir moral de l'organisation Raiffeisen de remédier à ce problème ; c'est ce qu'elle a fait en fondant la Coopérative de valorisation des céréales, la Coopérative de commercialisation du houblon et la Coopérative centrale des viticulteurs.”* Ce faisant, *“elle a réutilisé en Alsace-Lorraine au moins une partie de l'argent que les paysans alsaciens et lorrains avaient mis à sa disposition”*.

Toutes ces discussions visent en réalité à relancer le processus de rap-



• Jacques Silbermann (1838-1906), agriculteur à Spechbach-le-Haut, président de la Fédération de Haute-Alsace de 1890 à 1905. © Archives du Crédit Mutuel.

prochement entre les trois fédérations. Le 12 janvier, les représentants des caisses Raiffeisen s'étaient engagés à élaborer des propositions permettant d'envisager cette fusion. Elles ont finalement été adressées le 1^{er} mars au *Landesverband*. Lorsque, le 25 mars, le baron de Mengershausen et le comte d'Andlau ont un échange avec Karl Lichtenberg, les discussions butent sur les entrepôts de la Coopérative de valorisation des céréales qui devraient logiquement être repris par le *Landesverband* puisque, dans le schéma retenu, ce dernier devait être en charge de l'ensemble des questions commerciales. Le 13 avril, les admi-

nistrateurs du *Landesverband*, refusant de s'engager sur cette voie avant la liquidation définitive de la coopérative, prennent acte de la rupture des négociations.

Une nouvelle rencontre a néanmoins lieu le 27 avril en présence, du côté des caisses Raiffeisen, du D^r Nolden, du comte d'Andlau, de l'abbé Tilly et de Jacques Silbermann (1838-1906), président de la fédération de Haute-Alsace. Si le constat est fait que la fusion envisagée ne pourra pas aboutir, les négociateurs se mettent néanmoins d'accord pour préserver la bonne entente, ce qui permettra d'envisager à l'avenir d'autres formes de collaboration. Les responsables des caisses Raiffeisen auraient aimé convenir d'une sorte de pacte de non-agression avec le *Revisionsverband*, évitant la création de nouvelles caisses là où l'autre fédération dispose déjà d'une caisse et fixant une procédure pour gérer le passage d'une caisse de l'une à l'autre fédération. Mais les réticences de Karl Lichtenberg ne permettront pas d'accord en ce sens.

Le 4 mai, le comité du *Revisionsverband* approuve la position de son président, souhaitant "d'une part, ne porter aucune atteinte à la liberté et au droit à l'autodétermination des coopératives et, d'autre part, exclure l'impossibilité pour une coopérative d'adhérer à une autre fédération, tout comme la création de nouvelles fédérations probablement non viables, ou l'émergence

de coopératives isolées". Il estime "que la création d'une deuxième coopérative au même endroit est généralement inappropriée, mais que certaines circonstances peuvent rendre nécessaire la création d'une deuxième coopérative si l'on veut éviter qu'une partie des agriculteurs de la région ne soit privée des avantages du système coopératif ou du moins des avantages de l'adhésion à une fédération viable".

UNE FÉDÉRATION PLUS FORTE

Dans un tel contexte, il fallait du courage ou de l'abnégation pour s'engager comme l'a fait le comte d'Andlau tout en sachant que la situation serait compliquée et que les relations allaient être difficiles dans les mois suivants, voire les années à venir, tant avec les caisses et les coopératives qu'avec l'administration, le monde agricole dans son ensemble et même la Fédération générale de Neuwied (*Generalverbandes ländlicher Genossenschaften Raiffeisenscher Organisation für Deutschland*) dont l'Alsace-Lorraine était de fait très dépendante.

Pour affronter les épreuves à venir, le nouveau président a choisi de s'appuyer sur une organisation régionale forte, en réunissant dans une même structure les entités existantes, en simplifiant le processus décisionnel et en maîtrisant localement la révision des caisses et coopératives. A la place des trois fédérations départementales et de la fédération interdépartementale

sans personnalité morale, il a voulu bâtir une fédération unique ayant la pleine capacité juridique. Même si les circonstances poussaient au changement, les discussions ont vraisemblablement été tendues lors de l'élaboration des statuts qui introduisent, à la place des anciennes structures départementales, un échelon nouveau sous la forme d'un ensemble de 28 sous-fédérations (8 pour la Haute-Alsace, 12 pour la Basse-Alsace et 8 pour la Lorraine), une innovation dont le comte d'Andlau soulignera l'année suivante toute l'importance : *"Les journées des sous-associations offrent une occasion propice à un échange d'idées animé entre les coopérateurs et ont contribué à promouvoir les valeurs coopératives au sein de notre fédération."*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Finalement, les caisses sont convoquées les 24 et 25 mai à Colmar pour les cinquièmes journées fédérales. Même si la convocation annonce la création d'une nouvelle fédération, l'accent est mis sur la continuité. Le lien avec les précédentes journées fédérales, une série entamée avec la création de la fédération interdépartementale en 1901, se vérifie par la numérotation des assemblées générales et par le choix de la ville de Colmar, ainsi que la décision en avait été prise l'année précédente à Sarreguemines.

Le 24 mai à 20 heures, une réunion de travail est consacrée à des échanges

sur des thèmes pratiques : tout d'abord la vente de céréales débouchant inévitablement sur la situation de la Coopérative de valorisation des céréales, mais aussi les coopératives de viticulteurs et l'importance de l'assurance dans l'exploitation agricole. L'assemblée générale proprement dite s'ouvre le jeudi 25 mai à 10 heures du matin dans la salle des associations catholiques (actuel cercle Saint-Martin) en présence de plus de 800 représentants des caisses locales.

Aux côtés du comte d'Andlau se trouvent le D^r Nolden ainsi que Karl Kaulen (1851-1925), président du conseil de surveillance de la Caisse centrale (*Landwirtschaftliche Zentraldarlehnskasse für Deutschland*), et les trois présidents des fédérations départementales, Jacques Silbermann, qui en tant que doyen d'âge préside l'assemblée, et les abbés Jean Muller et Georges Tilly.

Apportant par sa présence la caution de l'organisation Raiffeisen de Neuwied, Karl Kaulen évoque les événements qui ont nécessité la nomination d'un directeur intérimaire en la personne du baron de Mengershausen et salue la remise en ordre qui a été réalisée par ce dernier. Cette mission étant terminée, la direction de la filiale de la Caisse centrale a été provisoirement confiée au comte d'Andlau jusqu'à ce qu'au mois de juillet prochain le conseil de surveillance de la Caisse centrale officialise cette nomi-



• Karl Kaulen (1851-1925), président du conseil de surveillance de la Caisse centrale à Neuwied. © Photo extraite de l'ouvrage *Fünfzig Jahre Raiffeisen 1877-1927*, collection B. S..

nation. Aussitôt après les remerciements du comte d'Andlau, l'assemblée se lève à l'invitation de Mathias Kohler (1839-1909), maire de Rhinau et fondateur de la caisse de Goxwiller, pour lui marquer toute sa confiance.

MAÎTRISER LA RÉVISION DES CAISSES

Même si le sujet n'est pas directement à l'ordre du jour, la Coopérative de valorisation des céréales est dans les préoccupations de chacun et les questions n'ont pas manqué de la part de représentants de caisses locales, tels l'abbé Félix Haller (1865-1909) de Meyenheim ou encore Eugène Haegy (1855-1929), président de la caisse de

Hirsingue. Mais les réponses qu'ils attendent ne sont pas pour tout de suite.

L'échec des négociations avec le *Landesverband* a également été évoqué, amenant le D^r Nolden à expliquer qu'un rapprochement économique est prématuré mais que l'essentiel est de maintenir des relations franches et amicales entre les différentes organisations de coopératives rurales. En rendant la fédération d'Alsace-Lorraine plus autonome par rapport à Neuwied, les nouveaux statuts faciliteront les échanges à venir.

Ces statuts, dans les faits une adaptation de ceux de la fédération interdépartementale de 1901, sont lus par Pierre Sparr et font aussitôt l'objet d'une discussion très animée. En particulier, certains représentants souhaitent y inclure la préférence régionale pour ce qui concerne le recrutement du personnel. En cela, ils font explicitement référence aux deux responsables de la déconfiture de la Coopérative de valorisation des céréales, tous deux originaires de provinces prussiennes, une situation qu'ils ne veulent plus revivre. La demande ayant été plébiscitée par une forte majorité des participants, la modification correspondante a été apportée, puis les statuts adoptés.

A l'issue de cette assemblée générale, les institutions régionales marquent une nouvelle étape. Les fédérations départementales disparaissent, tout comme l'ancienne fédération interdépartementale au profit du



• Pierre Sparr (1852-1929), viticulteur à Sigolsheim, vice-président de la nouvelle fédération. © Archives du Crédit Mutuel.

Verband ländlicher Genossenschaften für Elsass-Lothringen (Fédération des coopératives rurales pour l'Alsace-Lorraine). Cette association de droit local, dont l'inscription sera effective au registre des associations du tribunal de Strasbourg le 23 mars 1906, est désormais dirigée par un comité de direction composé du comte d'Andlau, président, et de Pierre Sparr, vice-président. Le conseil de surveillance comprend les trois anciens présidents départementaux, désormais *Verbandsanwalt*¹⁴, ainsi que les pré-

14. Dans le cas d'espèce, ce titre est purement honorifique et renvoie à la présidence antérieure. Les termes de "président honoraire" pourraient constituer une transposition acceptable.



• Johann Petry (1858-1933), secrétaire général de la Fédération 1906 à 1918. © D'après un document issu des archives du Crédit Mutuel.

sidents des sous-fédérations, une formule qui perdure encore de nos jours pour le conseil d'administration.

Dès sa création, la nouvelle fédération met en œuvre la révision des caisses et coopératives, d'abord par délégation de la Fédération générale de Neuwied, puis directement lorsque l'arrêté ministériel du 31 août 1906 lui confère le droit de nommer ses propres réviseurs. Les services vont peu à peu se structurer avec la nomination, le 1^{er} février 1906, de Johann Petry (1858-1933) au poste de secrétaire général. Ce professeur d'agriculture n'est ni Alsacien ni Lorrain mais originaire du Westerwald, le berceau des caisses Raiffeisen, où il retournera en 1919

lorsqu'il aura l'obligation de quitter la région.

La petite équipe de réviseurs est dirigée par Xavier Blondé (1866-1924), un Alsacien originaire de Dannemarie qui faisait partie depuis une douzaine d'années des inspecteurs délégués par Neuwied pour assurer les révisions en Alsace-Lorraine.

LES DIFFICULTÉS DE NEUWIED

Avec ces nouveaux statuts, la modification n'est pas seulement symbolique. Désormais, les caisses n'adhèrent plus directement à la Fédération générale de Neuwied mais bien à la Fédération des coopératives rurales pour l'Alsace-Lorraine qui, elle-même et pour le compte de l'ensemble des caisses, est membre de la Fédération générale. Les décisions ne sont plus prises par un salarié de la Caisse centrale (comme l'était Joseph Strauven) mais bien par les représentants élus par les caisses locales. Ce qui est vrai pour la fédération l'est aussi pour la succursale de la Caisse centrale qui est à présent aux mains de ces mêmes représentants. Et, bien entendu, les révisions sont assurées par des inspecteurs appointés par la fédération régionale.

Il peut paraître surprenant que ces importants changements soient acceptés par la Fédération générale de Neuwied, et même qu'ils soient cautionnés par le président du conseil de surveillance de la Caisse centrale qui a fait le déplacement jusqu'à Colmar

pour parrainer les nouveaux statuts. L'explication est double.

D'un côté, la Caisse centrale vient de vivre la plus mauvaise année de son existence avec une perte nette de 455 255 marks et les réserves accumulées durant ses 28 années d'existence réduites à 25 715 marks. C'est un sérieux revers et les commentaires vont être particulièrement acerbes, évoquant même l'effondrement de l'organisation Raiffeisen. La Fédération générale fera finalement savoir que la Caisse centrale *“non seulement ne s'est pas effondrée, mais qu'elle possède encore l'intégralité de son capital, soit 8,5 millions de marks, ainsi qu'un fonds de réserve de 25 000 marks, après avoir procédé à des amortissements et à la constitution de provisions pour un montant total de 921 000 marks”*. Contrairement à ce qu'écrivent certains commentateurs, ces charges exceptionnelles ne sont pas liées à la Coopérative de valorisation des céréales ; il s'agit principalement d'abandons de créances antérieures, dont certains au profit de la Fédération générale et de la société Raiffeisen & consorts. L'organisation explique qu'elle a dû *“consentir des sacrifices pour remédier à des dommages qui, pour l'essentiel, ne la concernaient pas elle-même, mais des instituts qui lui étaient rattachés et des dépenses d'organisation”*. Fort heureusement, les années à venir seront plus équilibrées et le niveau antérieur des réserves sera dépassé dès 1909.



• Hubert d'Andlau (1868-1959), président de la nouvelle fédération. © Photo prise vers 1900, collection de la famille d'Andlau.

UN RAPPROCHEMENT DE CIRCONSTANCE

De l'autre côté, ce qui s'est passé en Alsace tombe à point nommé. Dès 1899, des discussions avaient été engagées entre la Fédération générale et l'Association des coopératives agricoles allemandes ¹⁵ de Wilhelm Haas en vue d'un rapprochement entre les deux organisations coopératives. Les négociations, qui semblaient avoir échoué jusque-là, ont repris en 1904 à l'initiative du Reichsverband. Du côté de l'organisation Raiffeisen, empêtrée

15. *Vereinigung der Deutschen Landwirtschaftlichen Genossenschaften* rebaptisée en 1903 *Reichsverband der Deutschen Landwirtschaftlichen Genossenschaften* (Union impériale des coopératives agricoles allemandes).

dans les difficultés financières et les luttes concurrentielles, la nouvelle est accueillie très favorablement et un accord est assez vite trouvé. Il est approuvé le 26 janvier 1905 par les membres du *Reichsverband* puis quelques jours plus tard, le 9 février, par ceux de la Fédération générale.

Si ce rapprochement est adopté si facilement, c'est notamment parce qu'il ne remet pas fondamentalement en cause le fonctionnement de la Fédération générale et de ses outils économiques et financiers. Désormais, chaque fédération régionale adhère au *Reichsverband* tout en restant membre de la Fédération générale et chaque président régional rejoint le conseil de surveillance du *Reichsverband*. L'accord prévoit une clause de garantie des droits acquis pour les fédérations qui coexistent sur un même territoire : les adhérents ne peuvent changer de fédération que dans des conditions prédéterminées et la création de nouvelles caisses obéit à des règles précises. Mais la disposition la plus importante est l'obligation pour Neuwied de revoir les statuts des fédérations membres pour les transformer en fédérations de révision. C'est bien la démarche qui a été adoptée en Alsace-Lorraine.

Ainsi, quelques semaines après la création de la nouvelle fédération, le comte d'Andlau dispose-t-il des pouvoirs nécessaires pour lancer le redressement de l'organisa-

tion Raiffeisen en Alsace-Lorraine. Il est tout à la fois président de la fédération régionale, président du directoire de la succursale alsacienne de la Caisse centrale et de la petite *Elsaß-Lothringer Genossenschaftsbank*, membre du conseil de surveillance de la Fédération générale de Neuwied et du *Reichsverband* à Darmstadt, enfin administrateur de la Caisse centrale (dont le baron de Mengershausen a entre-temps été nommé directeur).

Malgré tout, le redressement sera ardu et les années à venir difficiles.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ernst Lemcke, *Die Entwicklung der Raiffeisen-Organisation in der Neuzeit*, 1913.
- Willy Krebs, Paul Heller et autres, *Fünfzig Jahre Raiffeisen 1877-1927*, 1927.
- Charles Strebler, "Crédit, coopération et mutualité : trois piliers de l'agriculture alsacienne", *Paysans d'Alsace*, 1959.
- *Verhandlungen des Landesausschusses für Elsass-Lothringen*, 1903 à 1906.
- *Zentral- und Bezirks-Amtsblatt für Elsass-Lothringen*, 1902 à 1906.
- L'ensemble de la presse alsacienne parue dans la période, particulièrement *Der Elsässer, Gebweiler Kreisblatt, Strassburger neueste Nachrichten, Weissenburger Zeitung* et le *Journal agricole d'Alsace-Lorraine*.
- Les 81 livres édités à l'occasion du centenaire des caisses locales qui fournissent de précieuses informations sur leur histoire.

LES ORGANISMES IMPLIQUÉS

Voici la liste des organismes évoqués dans ces pages avec leur dénomination originale en allemand et la traduction correspondante en français :

- *Elsaß-Lothringer Genossenschaftsbank* : Banque des coopératives d'Alsace-Lorraine (fondée à Strasbourg le 27 juin 1901).
- *General-verbandes ländlicher Genossenschaften Raiffeisenscher Organisation für Deutschland* : Fédération générale des coopératives rurales de l'organisation Raiffeisen pour l'Allemagne (fondée à Neuwied le 18 avril 1899).
- *Getreide-verwertungsgenossenschaft* : Coopérative de valorisation des céréales (l'édition en français du *Journal agricole* parle plutôt de Syndicat d'utilisation des grains). Coopérative fondée le 12 septembre 1901.
- *Landesverband der landwirtschaftlichen Kreisvereine von Elsaß-Lothringen* : Fédération régionale des syndicats agricoles d'Alsace-Lorraine (fondée à Strasbourg au printemps 1900). Abrégé ici en *Landesverband*.
- *Landwirtschaftliche Zentraldarlehnskasse für Deutschland* : Caisse centrale de prêts à l'agriculture, caisse centrale de l'organisation Raiffeisen à Neuwied (fondée à Neuwied le 30 septembre 1876).
- *Landwirtschaftliche Landes-Zentralkasse für Elsaß-Lothringen* : Caisse centrale agricole pour l'Alsace-Lorraine (caisse centrale de la Fédération de révision fondée à Strasbourg le 23 mars 1904).
- *Reichsverband der deutschen landwirtschaftlichen Genossenschaften* : Union impériale des coopératives agricoles allemandes (fondée à Darmstadt le 8 juillet 1883 par Wilhelm Haas). Abrégé ici en *Reichsverband*.
- *Revisionsverband landwirtschaftlicher Genossenschaften in Elsaß-Lothringen* : Fédération de révision des coopératives agricoles en Alsace-Lorraine (fondée à Strasbourg le 25 septembre 1903 par Karl Lichtenberg). Abrégé ici en *Revisionsverband*.
- *Verband ländlicher Genossenschaften Raiffeisenscher Organisation für Elsaß-Lothringen* : Fédération des coopératives rurales de l'organisation Raiffeisen pour l'Alsace-Lorraine (association de fait fondée en 1901 par les trois fédérations d'Alsace-Lorraine, dissoute le 25 mai 1905).
- *Verband ländlicher Genossenschaften für Elsaß-Lothringen* : Fédération des coopératives rurales pour l'Alsace-Lorraine (fondée à Colmar le 25 mai 1905). •